



Coup d'œil sur l'offre maladies graves

Offrez à chacun de vos clients la solution adaptée à ses besoins

À L'USAGE EXCLUSIF DES REPRÉSENTANTS



Desjardins
Assurances

VIE • SANTÉ • RETRAITE

PROTECTIONS DE BASE	TEMPORAIRE						PERMANENT							
	T10 DE BASE Émission simplifiée et régulière	T20 DE BASE Émission simplifiée et régulière	T10	T20	T65	T75 libérée	T100		T100 payable 10 ans	T100 payable 20 ans	EXÉCUTIF		QUIÉTUDE NOUVELLE GÉNÉRATION	
							sans GRP	avec GRP			T75	T100		
Caractéristiques distinctives	<ul style="list-style-type: none"> • Émission simplifiée: Un simple questionnaire! Il suffit que toutes les réponses soient négatives pour être admissible (25 000 à 75 000 \$) • Émission régulière: Preuve d'assurabilité complète (100 000 \$ et plus) 		<ul style="list-style-type: none"> • Protection économique comprenant 25 maladies graves • Protection soins longue durée • Renouvelable et transformable • Droit d'échange du T10 au T20 		<ul style="list-style-type: none"> • GRP à maturité en option • GRP au décès inclus 		<ul style="list-style-type: none"> • Protection permanente la moins dispendieuse • Simple à expliquer et à comprendre pour un client 		<ul style="list-style-type: none"> • GRP à la résiliation inclus: débute à la 4^e année et atteint 100 % après 15 ou 20 ans selon le produit choisi • Protection soins longue durée • Programme d'allègement des surprimes • Report de primes (Exécutif seulement) 		<ul style="list-style-type: none"> • GRP inclus: débute à la 4^e année et atteint 100 % à la durée 20 • Option de paiement en 20 ans 			
			<ul style="list-style-type: none"> • GRPD: 25 % minimum au décès • 4 maladies infectieuses • Services d'assistance « Prompt rétablissement » 		<ul style="list-style-type: none"> • 4 options de GRPD • 4 maladies infectieuses • Services d'assistance « Prompt rétablissement » 									
Marché-cible	<ul style="list-style-type: none"> • Jeunes familles avec budget limité • Hypothécaire 		<ul style="list-style-type: none"> • Jeunes familles à potentiel de revenu intéressant • Hypothécaire • Travailleurs autonomes 		<ul style="list-style-type: none"> • Familles établies • Clients qui valorisent une protection durant leur vie active et qui désirent profiter du remboursement des primes 		<ul style="list-style-type: none"> • Clients qui recherchent la simplicité et une protection à vie • Clients dont le besoin de protection pourrait évoluer • Clients qui désirent récupérer toutes les primes payées s'ils n'ont pas été malades 		<ul style="list-style-type: none"> • Clients aisés ou fortunés qui veulent conserver leurs acquis 		<ul style="list-style-type: none"> • Gens d'affaires 		<ul style="list-style-type: none"> • Familles ayant de bons revenus • Familles sensibilisées à l'impact d'une maladie grave 	
Maladies et affections couvertes	10 maladies couvertes						25 maladies couvertes						28 ou 31 maladies couvertes	
1. Cancer	●						●						●	
2. Crise cardiaque (Infarctus du myocarde)	●						●						●	
3. Accident vasculaire cérébral (AVC)	●						●						●	
4. Sclérose en plaques	●						●						●	
5. Chirurgie coronarienne	●						●						●	
6. Insuffisance rénale	●						●						●	
7. Cécité	●						●						●	
8. Surdit�	●						●						●	
9. Perte de la parole	●						●						●	
10. Perte de membres	●						●						●	
11. Maladie d'Alzheimer							●						●	
12. Maladie de Parkinson							●						●	
13. Paralyisie							●						●	
14. Transplantation d'un organe vital sur liste d'attente							●						●	
15. Transplantation d'un organe vital							●						●	
16. Maladie du neurone moteur							●						●	
17. Br�lures s�v�res							●						●	
18. Tumeur c�r�brale b�nigne							●						●	
19. Coma							●						●	
20. Infection au VIH dans le cadre de l'occupation							●						●	
21. M�ningite bact�rienne							●						●	
22. Chirurgie de l'aorte							●						●	
23. Remplacement des valves du c�ur							●						●	
24. An�mie aplasique							●						●	
25. Perte d'autonomie							●						●	
Autres													<ul style="list-style-type: none"> • Maladies infantiles incluses (28 maladies)* Autisme, Syndrome de Rett, Fibrose kystique • Maladies infantiles en option (31 maladies)* Diab�te de type 1, Paralyisie c�r�brale, Dystrophie musculaire 	

* Le diagnostic doit  tre confirm  avant l' ge de 18 ans except  dans le cas de l'autisme et du syndrome de Rett (le diagnostic doit  tre fait avant l' ge de 3 ans).

PROTECTIONS DE BASE	TEMPORAIRE						PERMANENT						
	T10 DE BASE Émission simplifiée et régulière	T20 DE BASE Émission simplifiée et régulière	T10	T20	T65	T75 libérée	T100		T100 payable 10 ans	T100 payable 20 ans	EXÉCUTIF		QUIÉTUDE NOUVELLE GÉNÉRATION
							sans GRP	avec GRP			T75	T100	
Protection soins longue durée	Non offert		Offert		Non offert		Avance de 10 % du montant d'assurance en cas de perte d'autonomie temporaire jusqu'à concurrence de 25 000 \$, période continue de 90 jours. N. B. : en cas de perte d'autonomie permanente, versement complet de la prestation						
Diagnostics et traitement à versement anticipé	Non offert		La liste qui suit indique les diagnostics et traitement donnant droit à un versement anticipé. Ce versement équivaut à une avance de 10 % du montant d'assurance jusqu'à concurrence de 50 000 \$.										
Complications graves causées par des maladies infectieuses	Non offert		La liste qui suit indique les maladies infectieuses donnant droit à un versement anticipé en cas de complications graves. Ce versement équivaut à une avance de 10 % du montant d'assurance jusqu'à concurrence de 25 000 \$.										
Âge à l'établissement (au plus proche anniversaire)	18 à 65 ans	18 à 55 ans	18 à 65 ans	18 à 55 ans	18 à 55 ans (45 si GRP)	18 à 55 ans	18 à 65 ans	18 à 65 ans	18 à 60 ans	18 à 50 ans	T75: 18 à 60 ans T100: 18 à 65 ans	30 jours à 17 ans	
Montant d'assurance Minimum – Maximum	Émission simplifiée: min. : 25 000 \$ max. : 75 000 \$		Min. : 25 000 \$ Max. : 2 000 000 \$						Min. : 25 000 \$ Max. : 1 000 000 \$				
	Émission régulière: min. : 100 000 \$ max. : 2 000 000 \$												
Bandes de taux	Émission simplifiée: 25 000 \$ – 49 999 \$ 50 000 \$ – 75 000 \$		25 000 \$ – 49 999 \$ 50 000 \$ – 99 999 \$ 100 000 \$ – 249 999 \$ 250 000 \$ – 499 999 \$ 500 000 \$ – 2 000 000 \$ Pour le T65 sans GRP, la bande de 10 000 \$ – 24 999 \$ est offerte en protection supplémentaire						25 000 \$ – 49 999 \$ 50 000 \$ – 99 999 \$ 100 000 \$ – 249 999 \$ 250 000 \$ – 499 999 \$ 500 000 \$ – 1 000 000 \$				
	Émission régulière: 100 000 \$ – 249 999 \$ 250 000 \$ – 499 999 \$ 500 000 \$ – 2 000 000 \$												
Primes	Garanties												
	Augmentent par intervalle de 10 ans jusqu'à 75 ans	Augmentent par intervalle de 20 ans jusqu'à 75 ans	Augmentent par intervalle de 10 ans jusqu'à 75 ans	Augmentent par intervalle de 20 ans jusqu'à 75 ans	Nivelées jusqu'à l'âge de 65 ans	Nivelées et libérées à 65 ans ou après 20 ans selon la plus éloignée des éventualités	Nivelées jusqu'à l'âge de 100 ans		Nivelées et libérées après 10 ans	Nivelées et libérées après 20 ans	T75: Nivelées jusqu'à l'âge de 75 ans T100: Nivelées jusqu'à l'âge de 100 ans	2 choix: Nivelées jusqu'à l'âge de 100 ans ou Libérées après 20 ans	
Renouvellement	Renouvelable jusqu'à 75 ans						Aucun						
Droit de transformation	Aucun		À partir du 1 ^{er} anniversaire, jusqu'à 65 ans, sans preuve d'assurabilité			Aucun							
Droit d'échange	Aucun		<ul style="list-style-type: none"> Permet d'échanger le T10 en T20 Offert durant les 5 premières années, jusqu'à 55 ans, sans preuve d'assurabilité 			Aucun							
Fin de la protection	Âge 75 ans				Âge 65 ans	Âge 75 ans	À vie				T75: À l'âge de 75 ans T100: À vie	À vie	
	<ul style="list-style-type: none"> Au paiement de la prestation Au décès de l'assuré Résiliation ou échéance du contrat 				<ul style="list-style-type: none"> Au remboursement total des primes (à la résiliation ou à maturité) Au paiement de la prestation Au décès de l'assuré Résiliation ou échéance du contrat 								
Frais de police*	<ul style="list-style-type: none"> Protection de base = 50 \$ annuel (4,50 \$ / mois) Protection supplémentaire = 25 \$ annuel (2,25 \$ / mois) 											Aucuns	

* Pour l'émission simplifiée, les frais de police sont toujours de 50 \$ annuel (4,50 \$ / mois).

PROTECTIONS DE BASE	TEMPORAIRE						PERMANENT					QUIÉTUDE NOUVELLE GÉNÉRATION	
	T10 DE BASE Émission simplifiée et régulière	T20 DE BASE Émission simplifiée et régulière	T10	T20	T65	T75 libérée	T100		T100 payable 10 ans	T100 payable 20 ans	EXÉCUTIF		
							sans GRP	avec GRP			T75		T100
AVENANTS – REMBOURSEMENT DE PRIMES													
Remboursement des primes au décès (GRPD)	En option	En option	En option	En option	Inclus	Inclus	En option	En option	En option	En option	Inclus	4 Options: <ul style="list-style-type: none"> • 100 % des primes payées, ou 25 % du montant d'assurance, selon le plus élevé des deux • 100 % des primes payées, ou 50 % de montant d'assurance, selon le plus élevé des deux • 100 % du montant d'assurance • Aucun remboursement 	
	100 % des primes payées		Remboursement de 100 % des primes payées, ou 25 % du montant d'assurance, selon le plus élevé des deux.										
Remboursement des primes (GRP)					En option	En option		Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	
	Non offert				À maturité : <ul style="list-style-type: none"> • 100 % à l'âge de 65 ans 	À maturité : <ul style="list-style-type: none"> • 100 % dès l'âge de 65 ans (min.: 20 ans), jusqu'à 75 ans 	-	Options à la résiliation : <ul style="list-style-type: none"> • 100 % après 15 ans (débuté au 4^e anniversaire à 15 %) • 100 % après 20 ans (débuté au 4^e anniversaire à 10 %) 	À la résiliation : <ul style="list-style-type: none"> • 100 % après 15 ans (débuté au 4^e anniversaire à 15 %) 	À la résiliation : <ul style="list-style-type: none"> • 100 % après 20 ans (débuté au 4^e anniversaire à 10 %) 	Options prestation santé : <ul style="list-style-type: none"> • 100 % après 15 ans (débuté au 4^e anniversaire à 15 %) • 100 % après 20 ans (débuté au 4^e anniversaire à 10 %) (T100 seulement) 	À la résiliation : <ul style="list-style-type: none"> • 100 % après 20 ans (débuté au 4^e anniversaire à 10 %) 	
AUTRES GARANTIES OFFERTES													
Garanties complémentaires	Émission simplifiée : Fracture, Mutilation accidentelle		Mort et mutilation accidentelle, Mutilation, Mutilation enfant, Fracture, Fracture enfant, Assurance enfant, Exonération des primes en cas d'invalidité, Exonération des primes en cas de décès								Mort et mutilation accidentelle, Mutilation, Fracture, Exonération des primes en cas d'invalidité		Fracture, Mutilation, Mort et mutilation accidentelle, Exonération des primes en cas d'invalidité, Exonération des primes en cas de décès
	Émission régulière : Mort et mutilation accidentelle, Mutilation, Fracture, Exonération des primes en cas d'invalidité, Exonération des primes en cas de décès												
SERVICES D'ASSISTANCE PROMPT RÉTABLISSEMENT													
Service Prompt Rétablissement incluant Best Doctors	Non inclus		Inclus Les meilleurs spécialistes du monde se penchent sur le dossier de votre client et fournissent de l'assistance et des conseils. <ul style="list-style-type: none"> • Interconsultation = conseils médicaux et plan de traitement • Findbestdoc = Identification de la meilleure ressource • Findbestcare = Gestion des soins Une équipe de professionnels de la santé répondent aux appels de vos clients pour leur offrir un soutien personnalisé : <ul style="list-style-type: none"> • Le réconfort, lorsqu'on fait face au choc du diagnostic ou qu'on est inquiet • Le soutien psychologique, un psychologue à l'écoute • L'orientation, pour trouver les soins et ressources disponibles • La prise en charge, pour organiser les services nécessaires pendant la convalescence 										

PROTECTION DE BASE	OPTION SANTÉ
Caractéristiques distinctives	<p>Vie traditionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offerte en option sur les protections : <ul style="list-style-type: none"> - Vie entière garantie payable à 15 ans - Vie entière garantie payable à 65 ans - Vie entière garantie payable à 100 ans - Temporaire à 100 ans • Combinaison économique vie et maladies graves • Couvre 25 maladies graves • Protection soins longue durée
Marché-cible	<ul style="list-style-type: none"> • Familles (18-45 ans) • Planification successorale
Maladies couvertes	25 maladies couvertes
1. Cancer	•
2. Crise cardiaque (Infarctus du myocarde)	•
3. Accident vasculaire cérébral (AVC)	•
4. Sclérose en plaques	•
5. Chirurgie coronarienne	•
6. Insuffisance rénale	•
7. Cécité	•
8. Surdit�	•
9. Perte de la parole	•
10. Perte de membres	•
11. Maladie d'Alzheimer	•
12. Maladie de Parkinson	•
13. Paralyse	•
14. Transplantation d'un organe vital sur liste d'attente	•
15. Transplantation d'un organe vital	•
16. Maladie du neurone moteur	•
17. Brûlures sévères	•
18. Tumeur cérébrale bénigne	•
19. Coma	•
20. Infection au VIH dans le cadre de l'occupation	•
21. Méningite bactérienne	•
22. Chirurgie de l'aorte	•
23. Remplacement des valves du cœur	•
24. Anémie aplasique	•
25. Perte d'autonomie	•
Angioplastie coronarienne	Couverte dans diagnostic et traitement à versement anticipé
Protection soins longue durée	Avance de 10 % du montant d'assurance en cas de perte d'autonomie temporaire jusqu'à concurrence de 25 000 \$, période continue de 90 jours. N. B. : en cas de perte d'autonomie permanente, versement complet de la prestation
Diagnostiques et traitement à versement anticipé	<p>La liste qui suit indique les diagnostics et traitement donnant droit à un versement anticipé. Ce versement équivaut à une avance de 10 % du montant d'assurance jusqu'à concurrence de 50 000 \$.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cancer précoce de la prostate • Carcinome canalaire in situ du sein • Mélanome malin au stade A • Angioplastie coronarienne
Complications graves causées par des maladies infectieuses	<p>La liste qui suit indique les maladies infectieuses donnant droit à un versement anticipé en cas de complications graves. Ce versement équivaut à une avance de 10 % du montant d'assurance jusqu'à concurrence de 25 000 \$.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Virus du Nil Occidental • Maladie de Lyme • Infection E. coli (maladie du Hamburger) • Fasciite nécrosante (bactérie mangeuse de chair)

PROTECTION DE BASE	OPTION SANTÉ
Âge à l'établissement (au dernier anniversaire)	18 à 65 ans
Montant d'assurance	<p>Vie: Selon la protection choisie</p> <p>Maladies graves: Min.: 10 000 \$ Max.: 100 % du montant d'assurance vie, jusqu'à concurrence de 2 000 000 \$</p>
Bande de taux	<p>Vie: Selon la protection choisie</p> <p>Maladies graves: 10 000 \$ – 24 999 \$ 25 000 \$ – 49 999 \$ 50 000 \$ – 99 999 \$ 100 000 \$ – 249 999 \$ 250 000 \$ – 499 999 \$ 500 000 \$ – 2 000 000 \$</p>
Primes Garanties	<ul style="list-style-type: none"> • Nivelées jusqu'à 100 ans: -Vie entière garantie payable à 100 ans -Temporaire à 100 ans • Payables jusqu'à 65 ans: -Vie entière garantie payable à 65 ans • Payables en 15 ans: -Vie entière garantie payable 15 ans
Droit de transformation	Aucun
Fin de la protection maladies graves	<ul style="list-style-type: none"> • À la résiliation ou à l'échéance du contrat • Au décès de la personne assurée • Au paiement de la prestation maladie grave
Fin de la protection d'assurance vie	<ul style="list-style-type: none"> • À la résiliation ou à l'échéance du contrat • Au décès de la personne assurée • Au paiement de la prestation maladie grave, si elle représente 100 % du montant d'assurance vie
Frais de police	52,80 \$ annuel (4,40 \$ / mois)
AUTRES GARANTIES OFFERTES	
Garanties complémentaires	Mort et mutilation accidentelle, Mutilation, Mutilation enfant, Fracture, Fracture enfant, Versement mensuel en cas d'invalidité, Versement mensuel en cas de décès, Garantie d'assurabilité, Assurance enfant, Fracture accidentelle familiale
Service d'assistance	Programme d'expertise médicale de Advance medical

* Minimum 15 ans

desjardinsassurancevie.com



Desjardins
Assurances

VIE • SANTÉ • RETRAITE

Desjardins Assurances désigne Desjardins
Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.



Ce document est imprimé sur du papier Rolland Enviro.

100 %